

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19 heures 30, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Vendes, commune de Bassignac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Philippe DELCHET (La Monselie), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Mireille LEYMONIE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret) , Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Éric MOULIER (SAIGNES)

Secrétaire de séance : Stéphane BRIANT

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024

20240307015DE

#### ACQUISITION D'UN CAMION POLYBENNE

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de renouveler un camion type polybenne au niveau des services techniques. La camion actuel date de 2002 et il convient de le renouveler. Une estimation a été effectuée et le montant d'un nouveau camion polybenne est de 60 000 € HT. Il est donc nécessaire de lancer une consultation.

Il est proposé au Conseil :

- de valider l'acquisition d'un camion polybenne estimé à 60 000 € HT ;
- d'autoriser le Président à lancer la consultation pour l'acquisition et signer le marché après avis de la CAO et tous actes y afférents,
- de prévoir les crédits au budget primitif 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR :

- valide l'acquisition d'un camion polybenne estimé à 60 000€ HT ;
- autorise M. le Président à lancer la consultation pour l'acquisition et signer le marché après avis de la CAO et tous les actes y afférent ;
- précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024.

Fait à CHAMPEL SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 7 mars 2024

RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/03/2024  
015-241501055-20240307015DE-DE

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le  
Affichée ou notifiée le  
Document certifié conforme

19 MARS 2024  
19 MARS 2024



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/03/2024  
042241501055-20240307015DE-DE